REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais.

CHANCELLERIE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE CHEF DE L'ETAT PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU la Constitution du 30 Décembre 1969 ;

VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre du Mérite Congolais ;

VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits de Chancellerie.

## ECRBTE:

ARTICLE ler : Est nommé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais :

## AU GRADE DE CHEVALIER

Monsieur LE-DUC NGOC, Jème Secrétaire à l'Ambassade de la République Démocratique du Viet-Nam en République Populaire du Congo - BRAZZAVILLE

ARTICLE 2: Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3: Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 21 MI 1971

LE COMMANDANT Marien N'GOUABI.